Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202403-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 03

SEANCE DU 20 MARS 2024

Convocation du	**27 novembre 2023**
Affichage du	**04 mars 2024**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : **TAUX D'IMPOSITION 2024**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT MARS à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M MARECHALLE James, procuration à Mme LACOUR Aude
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme SPIRA Julie,
M THOMA Hervé,
Mme RIGARD Sabine,
M GUERRERO Juan,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU la commission des finances qui s'est tenue le 26 février 2024,

CONSIDERANT que la commune souhaite augmenter ses ressources, le Maire et son Conseil Municipal proposent de modifier les taux de 2024.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(CONTRE : 4 – POUR : 10)

Article 1 : **DECIDE d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 soit :**

- Taxe foncière (bâti) ..... 50,65 %
- Taxe foncière propriétés non bâtie ..... 68,47 %
- Taxe d'habitation ..... 18,58 %,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202403-DE

Article 2: **CHARGER** Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

VOTE DE LA DELIBERATION	VOTE *		
	POUR	CONTRE	ABS
Jean-Marie NIGAY	X		
Christiane VAN BOXSTAEL	X		
James MARECHALLE	X		
Bruno FORGET	X		
Charlotte MEYFROODT			
Claude BOULARAND	X		
Hervé THOMA			
Stéphanie VIDARD	X		
Régis ROSELLE	X		
Julie SPIRA			
Aude LACOUR	X		
Hervé BRIAND	X		
Thibaut REZZA	X		
Sabine RIGARD			
Juan GUERRERO			
Eric NABONNE		X	
Anne FUSZ		X	
Daniel URCOURT		X	
Geneviève ALLAIN		X	

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355